

## **Ateliers, interventions, animations, ... : EXIGEONS DES TARIFS HORAIRES DÉCENTS !**

Tout au long de l'année, mais principalement en amont et pendant la période estivale, nous recevons en tant qu'artistes auteurs d'œuvres graphiques et plastiques de nombreuses propositions d'animations de stages, d'organisations d'ateliers ou d'interventions dans les espaces publics sous d'autres formes de prestations.

Ces diverses propositions proviennent de structures publiques ou privées (mairies ou autres structures municipales, offices du tourisme, associations, etc.) qui nous sollicitent pour effectuer une ou plusieurs interventions auprès d'un public.

Si la plupart de ces offres sont complètes, la question des tarifs reste ouverte.

En effet, nous sommes bien souvent confrontés à des propositions tarifaires au minima ou à la méconnaissance de ces structures sur la pratique de tarifs horaires acceptables et conformes à l'engagement requis.

Les structures publiques et associatives, en particulier, profitent que n'étant pas salariés, nous ne pouvons pas être rémunérés d'après une grille horaire salariale.

Même si notre régime de sécurité sociale, nous rattache au régime général, nous ne percevons pas de salaire mensuel.

Fiscalement déclarés en Bénéfices Non Commerciaux, nous sommes des travailleurs indépendants dont les revenus d'activité sont aléatoires et non constants.

Cette situation donne lieu à de nombreux abus, car l'artiste auteur est toujours « libre » de « choisir » les propositions tarifaires qui lui sont faites, bien souvent au rabais.

En absence de tarifs obligatoires imposées, nous devons (même si c'est souvent difficile) faire valoir notre droit à une rémunération justifiée en fonction de la nature de l'intervention, sa portée et le public concerné, et, défendre des tarifs horaires décents, dignes de la qualité de nos prestations respectives.

Nous devons imposer un barème minimum d'au moins 60 € /heure, base de toute discussion tarifaire en fonction du niveau et de la technicité de la prestation et de l'implication demandée.

Tarif prenant en compte notre régime fiscal en BNC : exonéré de la TVA ou assujetti à la TVA.



Pour La Maison des Artistes  
Jean-Marc Bourgeois, Vice-président  
06 89 43 34 27  
jeanmarc.bourgeois@lamaisondesartistes.fr



Pour le Syndicat National des Sculpteurs et Plasticiens  
Harutyun Yekmalyan, membre du Conseil  
06 67 50 41 58  
harutyun@yekmalyan.eu